

**Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal
du 29 novembre 2018**

Présents : Mmes et Mrs A.M FOURCADE, R COUDURE, S. BONNASSIOLLE, A. POUBLAN, T. GADOU, M.F LAVALLEE, S. PIZEL, V. BERGES, M.H BEAUSSIER, M. BLAZQUEZ, M. TIRCAZES, N. DRAESCHER, J. POUBLAN, C. MARTINAT.

Absents excusés C. HIALE-GUILHAMOU (procuration à A.M FOURCADE), I. PELFIGUES (procuration à M.F LAVALLEE), F. GOMMY (procuration à S.PIZEL), E. PEDARRIEU (procuration à J. POUBLAN), S. BAUDY (procuration à S. BONNASSIOLLE).

M. TIRCAZES a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte Rendu de la séance du 09.10.2018
- Adhésion aux missions facultatives de la direction sante et conditions de travail du centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques
- Convention de Mise à Disposition du personnel au CLSH
- Création de deux postes P.E.C
- Point financier
- Questions diverses

Séance ouverte à 19h.

I. Approbation du Compte Rendu de la séance du 9 octobre 2018

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du 9 octobre 2018. Il n'y a pas d'observation de la part des conseillers.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Adhésion aux missions facultatives de la direction sante et conditions de travail du centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques gère un service « santé et conditions de travail » qui comprend un pôle « médecine préventive ».

Mme le Maire propose le renouvellement de l'adhésion aux missions facultatives du service santé et conditions de travail géré par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2019. Ces missions permettent l'intervention de médecins de prévention assistés d'une équipe pluridisciplinaire (conseillers de prévention, ergonomes, psychologues du travail, assistantes sociales, correspondants handicap).

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (19 voix pour).

III. Convention de Mise à Disposition du personnel au CLSH

Mme PIZEL expose au Conseil Municipal que la mise à disposition ponctuelle d'agents communaux est envisagée auprès de l'association « Les Marches du Béarn » gestionnaire du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) en vue d'assurer la garderie du soir, l'accueil des enfants le mercredi et l'entretien des locaux.

Les mises à disposition seraient prononcées à temps non-complet durant l'année scolaire selon les besoins du CLSH. Une convention précisant l'ensemble des modalités de mise à disposition sera signée par Mme le Maire et M. COLICCHO, Président du CLSH « Les marches du BEARN ».

Soumise au vote la proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents (19 voix pour).

IV.Création de deux postes P.E.C

Mme le Maire présente le nouveau dispositif d'emploi aidé remplaçant les contrats d'avenir et les CAE.

Le dispositif du Parcours Emploi Compétences (P.E.C) pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % pour les Pyrénées Atlantiques.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente aux emplois est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Mme le Maire propose de créer à partir du 1^{er} décembre 2018, 2 emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : un agent polyvalent au groupe scolaire (cantine, entretien des locaux et animation) et un agent polyvalent aux services techniques (création, gestion et entretien des espaces verts).
- Durée des contrats : 12 mois.
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures.
- Rémunération : SMIC.

Mme le Maire a ajouté que les poste seront occupés par deux agents qui ont déjà travaillé pour la commune et ont donné entière satisfaction.

Soumise au vote la proposition est acceptée à la majorité des membres présents (15 voix pour et 4 abstentions).

V. Point financier

Mme Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le mois de décembre correspond à la fin de la période d'exécution budgétaire. Les factures d'investissement doivent être mandatées avant le 10 décembre.

Mme le Maire fait un point sur l'exécution comptable du budget 2018. Une grande partie de l'investissement prévu a été réalisée (+ de 83% des crédits ont été utilisés). Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 71.97% et les recettes de fonctionnement encaissées sont de l'ordre de 87.73%. On remarquera que le principe de bonne gestion avec des recettes supérieures aux dépenses a été respecté. Les reports et résultats définitifs seront connus à la fin de la journée complémentaire (fin janvier 2019).

VI. Questions diverses

1. Mme le Maire donne lecture de deux questions écrites de M. Jacques POUBLAN :

- Plusieurs montardonnais ont fait part de problème de connexion internet avec l'opérateur orange comment résoudre ces dysfonctionnements?

Mme le Maire lui répond qu'il n'y a pas eu de doléances particulières à ce sujet reçues en mairie. La commune dispose d'un correspondant collectivités (M. BOZ) chargé de régler ce genre de problématiques. S'il y a des difficultés de connexion ou de réseau, les élus peuvent lui communiquer les adresses et les numéros de téléphone des usagers concernés pour une intervention rapide.

- Qu'en est-il de la vente SEDEMECA sur la zone d'activités gérée par la Communauté de Communes?

Mme le Maire lui répond que cette vente concerne une entreprise privée sur une zone d'activités gérée par la Communauté de Communes. La commune a peu d'informations sur ce dossier.

La séance est levée à 20h15.